
PROCÉDURE À SUIVRE POUR EFFECTUER UNE RÉCLAMATION EN LIEN AVEC UN EFFET PERSONNEL QUI A ÉTÉ PERDU, VOLÉ OU BRISÉ DANS L'UNE DES INSTALLATIONS DU CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

- Pour les effets personnels perdus, communiquer avec le poste d'information de l'établissement afin de vérifier s'ils ont été déposés dans les objets perdus :

Installation	Tél.
Hôpital de Montmagny	418 248-0630
Hôpital de Thetford Mines	418 338-7777
Centre Paul-Gilbert	418 380-8993
Hôtel-Dieu de Lévis	418 835-7121
Hôpital de Saint-Georges	418 228-2031

- Si votre effet personnel ne se trouve pas dans les objets perdus :

1. Veuillez vérifier si votre demande est admissible pour une réclamation :

- Mon objet personnel a été perdu, volé ou brisé pendant mon séjour dans une installation du CISSS de Chaudière-Appalaches;
- Mon objet personnel perdu, volé ou brisé était nécessaire pendant mon hospitalisation ou mon hébergement dans le CISSS de Chaudière-Appalaches pour assurer mon autonomie (ex. appareils auditifs).
 - Veuillez noter que les objets de valeur ou les effets personnels non nécessaires lors d'une hospitalisation ou d'un hébergement ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de réclamation (ex.: argent comptant, bijoux, cellulaire, tablette électronique, ordinateur portable).

2. Veuillez remplir toutes les sections du formulaire de demande de réclamation.

3. Joindre à votre formulaire les documents suivants :

- Une copie de la **facture** de l'effet personnel réclamé (si disponible) ou toute autre preuve de possession;
- S'il y a lieu, une copie de la **facture** de l'effet personnel remplacé de valeur équivalente;

4. Acheminer votre formulaire et les documents requis par courriel ou par la poste:

Coordonnées pour acheminer votre demande de réclamation
Direction des ressources financières et de l'approvisionnement CISSS de Chaudière-Appalaches 960, rue de la Concorde, Lévis (Québec) G6W 8A8 Téléphone : 418 380-8996, poste 83479 ou 33501 reclamations.drfa.cisssca@ssss.gouv.qc.ca